

*Les subsides*

Cet été, j'ai entendu parler du cas d'un homme d'affaires de ma région qui prétendait que le fisc l'avait mené au bord de la faillite. Comme je travaille pour les citoyens de ma région, je me suis évidemment préoccupé de son sort. Je voulais savoir ce que nous étions en train de faire de si terrible. J'ai ainsi découvert que son entreprise était pratiquement au bord de la faillite de toute façon. Il avait réussi à la maintenir en vie en se servant de l'argent déduit du salaire de ses employés pour payer d'autres créanciers au lieu de verser cet argent au ministère du Revenu. En fait, il volait de l'argent à ses employés pour sauver son entreprise. Racontée par un bon orateur, ce serait une terrible histoire. Si vous examiniez la situation d'un peu plus près, vous verriez, comme dans le premier cas, que les actions de Revenu Canada s'inspiraient du bon sens.

Monsieur le Président, les deux exemples que je viens de vous donner sont typiques; cela se produit continuellement. Mais qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. Revenu Canada n'est pas une force maléfique. Ses employés ne sont pas incompetents. Son ministre n'est pas insensible. En fait, monsieur le Président, le Parlement n'est pas la tribune où il faut aborder les cas particuliers. Nous avons entendu parler aujourd'hui d'une personne de 83 ans qui est veuve. Lequel d'entre nous veut se mettre à sa place et poser les questions naturelles qui risquent de révéler la motivation de ces agissements? Personne. Ce n'est pas l'endroit pour citer de tels exemples; pourtant, on en parle tous les jours pendant la période des questions et le débat. Ce n'est pas bien de manipuler ainsi des vies et des cas particuliers.

Monsieur le Président, il faut admettre que bien des personnes se trouvent dans une situation analogue à celle des personnes dont il est question dans les deux exemples que j'ai cités. Certaines personnes doivent de l'argent au gouvernement du Canada. Elles ont d'autres priorités que les impôts. Elles se servent de l'argent destiné aux impôts pour d'autres priorités. Lorsque le fisc finit par frapper à leur porte, ces personnes se fâchent tout rouge. Nous avons tous entendu parler de cas analogues et nous avons tous vu des personnes s'attirer des ennuis. Il faut faire preuve d'une certaine compassion mais il faut aussi afficher un certain scepticisme.

Il faut faire preuve d'un certain scepticisme et tenir compte des accusations à caractère politique. Je vais citer deux extraits de la *Gazette* de Montréal. Voici un passage de la *Gazette* de Montréal du 19 janvier:

M. Beatty et d'autres personnes ont dit qu'ils poursuivront leurs attaques jusqu'à ce que M. Bussières accepte la responsabilité des agissements de son ministère.

Monsieur le Président, je prétends que le ministre du Revenu a toujours pris ses responsabilités et fait en sorte de corriger les problèmes qui se sont présentés. Je voudrais citer encore une fois la *Gazette* de Montréal:

Speyer a accusé Bussières de se comporter comme Ponce Pilate, en essayant de se laver les mains des mesures prises par ses subalternes.

Monsieur le Président, je déclare que le ministre du Revenu national (M. Bussières) a constamment essayé, dans ses réponses à la Chambre, d'être juste vis-à-vis de ses employés et des contribuables. Le langage que nous avons entendu a créé beaucoup plus de difficultés que les gestes du ministre. Le

ministre ne s'en lave pas les mains. Il n'essait pas de blâmer quelqu'un d'autre ni de se dérober à ses responsabilités. Ses déclarations et ses actes le prouvent clairement.

Je vais citer quelques passages du hansard qui prouvent que le ministre a exposé ses principes et agi ensuite pour essayer de résoudre le problème. Le 29 novembre, le ministre déclarait:

Nous ne procédons pas par des méthodes qui sont contraires à l'équité et à la justice, mais bien au contraire nous sommes inspirés dans notre action par le principe de l'équité envers chaque contribuable canadien.

Il disait aussi, ce même jour, en commentant le travail de son ministère:

... la préoccupation des fonctionnaires du ministère est d'accomplir leur devoir en tenant compte des principes de l'équité et de la justice envers tous les contribuables canadiens.

C'était là une façon de faire connaître ses principes non seulement à nous, députés, mais à son ministère.

Le 19 décembre, alors que les députés de l'opposition faisaient, à juste titre, valoir leurs inquiétudes, le ministre a déclaré:

... on m'a indiqué que certaines directives avaient été données, et qu'aussitôt que les supérieurs immédiats de ceux qui avaient émis ces directives en avaient été informés, ils en avaient demandé le retrait parce qu'elles n'étaient pas conformes aux politiques du ministère. Au même moment, j'ai demandé à ces mêmes fonctionnaires s'il existait d'autres endroits où des mesures similaires étaient mises en pratique, et on m'a confirmé qu'il n'en existait pas.

En somme, monsieur le Président, dès que le ministre a constaté un problème, il a fait en sorte de le résoudre.

Le 21 décembre, dans le hansard une fois de plus, le ministre disait:

Madame le Président, comme je l'ai déjà signalé à la Chambre, ce n'est pas la politique du ministère d'établir des quotas quant à des nombres, à des montants d'argent à cotiser auprès des vérificateurs du ministère du Revenu national.

Un peu plus loin, il ajoute:

J'ai mentionné à la Chambre qu'un régime de quotas n'existait pas. J'ai dit à la Chambre également qu'à ma connaissance une initiative malheureuse avait été prise, et qu'elle avait immédiatement été supprimée par les fonctionnaires supérieurs du ministère.

Puis il ajoute:

J'ai demandé qu'on prépare, et on est en voie de la préparer, une directive afin de s'assurer que si des initiatives malheureuses ont existé ou existeront, elles soient immédiatement supprimées.

C'est donc une assurance sans équivoque donnée à la Chambre. Le même jour, il disait encore:

J'ai, jusqu'à maintenant, consacré tous mes efforts à assurer que l'administration de la loi de l'impôt sur le revenu se fasse en toute équité, que les mesures qui sont prises par les fonctionnaires au sujet de la vérification et de la perception des impôts soient appliquées de façon civilisée tout en veillant à ce que ceux qui n'ont pas le choix et qui paient entièrement leurs impôts parce qu'il sont déduits à la source n'aient pas à payer un montant supplémentaire parce que d'autres peuvent jouer à l'intérieur du système avec l'appui des députés de l'opposition.

Le 18 janvier, il faisait cette évaluation de la situation:

J'aimerais dire à l'honorable député que si j'avais le moindre doute que ce système avait été odieux, dans le sens qu'il avait pu générer des cotisations exagérées auprès des contribuables, je procéderaï plus loin dans l'action.

Cependant, connaissant la pratique établie pour faire effectuer les vérifications et émettre des cotisations, je n'ai pas de doute à ce sujet.

Dans un article paru dans le *Globe and Mail* du 18 janvier, on peut lire ceci: